



**LA MAYENNE**  
Le Département

**Allocution d'Olivier RICHEFOU  
Président du Conseil départemental de la Mayenne**

Réunion du lundi 13 novembre 2017

**Décision Modificative n°2  
Débat d'orientations budgétaires 2018**

« Mesdames, Messieurs, Cher(e)s collègues,

Comme le veut la tradition à cette même période de l'année, notre Assemblée départementale se réunit aujourd'hui en deux temps. Nous allons tout d'abord mettre en délibération, dans le cadre du projet de **décision modificative n°2**, un certain nombre d'arbitrages budgétaires rendus nécessaires par le fait d'ajustements de fin d'exercice depuis le vote du budget primitif en décembre dernier et du budget supplémentaire en juin dernier.

**Sur cette base, le projet de DM2 qui vous est soumis s'équilibre en dépenses et en recettes sur un volume négatif, soit - 4 752 521,81 € en mouvements réels.**

Le projet de DM2 2017 se caractérise pour l'essentiel par des restitutions de crédits en section d'investissement ne pouvant donner lieu, ni à engagement ni à mandatement, au 31 décembre 2017. Pour une majorité de ces crédits, des demandes de réinscriptions interviendront donc à l'occasion du BS 2018.

**Du fait de ces allègements de charges, mais aussi en raison de recettes complémentaires - je veux citer notamment une réévaluation du produit des droits de mutation de 3,5 millions € - nous sommes en capacité, à cette décision modificative, de réduire notre recours prévisionnel à l'emprunt d'un montant très significatif, soit 8 millions €, l'abaissant ainsi de 30,2 millions € (votés en 2017) à 22,2 millions €.**

Je vais laisser le soin dans quelques instants à notre rapporteur(e) général(e) du budget et aux différents rapporteurs de chaque mission de vous détailler les éléments essentiels de ce projet de DM2.

\*\*\*

A l'issue de cette séquence, nous allons nous projeter dans un avenir très proche, celui de l'année **2018** et débattre ainsi de nos **orientations budgétaires** conformément à l'article L3312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Si dans son fondement, le **débat d'orientations budgétaires (DOB)** est un exercice réglementaire, il ne se limite pas à cela. Il constitue bien évidemment un moment essentiel de notre vie institutionnelle départementale, puisqu'il permet de réaffirmer nos engagements et nos priorités d'action telles que nous entendons les mettre en œuvre au service de l'ensemble des Mayennais.

Il nous conduit en outre à rappeler les éléments de contexte à l'appui desquels s'inscrit la préparation du budget 2018. Le moins que l'on puisse dire, c'est que ce débat d'orientations budgétaires s'inscrit dans un contexte qui fait peser de nouvelles incertitudes sur les collectivités.

Depuis l'été, le Président de la République, lors de la Conférence **Nationale des Territoires** notamment, et le Gouvernement multiplie, avec une concertation toute relative, les signes d'une certaine défiance à l'égard des collectivités :

- **Appel à la réduction de la dépense publique à hauteur de 13 milliards € d'économies d'ici 2022** (3 milliards € de plus de ce qui avait été annoncé) doublé d'une annulation par décret pendant la trêve estivale des dotations de l'Etat de 300 millions € destinées à l'investissement ;
- **Reconduction partielle du fonds d'urgence** (132 millions € contre 200 millions € en 2016) dédié aux 40 départements les plus fragiles pour les aider dans le versement des allocations sociales;
- **Suppression pour les régions du fonds de soutien au développement économique de 450 millions € ;**

- **Suppression brutale de 120 000 contrats aidés** qui affectera principalement les communes dans l'exercice de leurs missions quotidiennes, dans le domaine des politiques éducatives et sportives. **Si sur le fond, cette décision peut paraître cohérente, sur la forme, elle ne l'est pas.**
- **Réforme de la taxe d'habitation.** A terme, c'est près de 80 % des Français qui pourraient ne plus payer cet impôt local. L'impact sur les collectivités concernées se traduira par un dégrèvement qui implique donc que la perte de ressource soit compensée à l'euro près par l'État aux collectivités. L'incertitude reste néanmoins importante pour l'avenir si l'État venait à ne pas compenser l'indexation des bases sur l'inflation. **Madame la Ministre Jacqueline GOURAULT a entendu le message inquiet des Maires de la Mayenne lors de leur Assemblée générale qui s'est tenue le 7 octobre dernier à Craon.**

Autre signe de défiance du Gouvernement à l'égard des collectivités locales : **sa décision récente consistant à imposer aux bailleurs sociaux une baisse drastique des loyers de 50 à 60 € par mois sur les logements accueillant des ménages bénéficiaires de l'APL.**

En l'état, cette décision brutale est inacceptable. Elle ne doit pas pour autant nous exonérer collectivement de rechercher les voies et moyens pour fluidifier et rendre plus efficiente la politique du logement, en optimisant les pratiques, en recherchant les coopérations, en simplifiant la gestion des dispositifs. C'est le message que j'ai pu adresser jeudi dernier à Julien DENORMANDIE, Secrétaire d'Etat à la Cohésion des territoires lors de son déplacement en Mayenne.

A tous ces signes de défiance, s'ajoute la proposition du Gouvernement, pour parvenir à ses objectifs de réduction de la dépense publique de 3 points dès 2018, de signer un « **pacte de responsabilité** » avec les **319 plus grandes collectivités locales** (les départements, les régions, les métropoles, les villes de plus de 50 000 habitants, les communautés de plus de 150 000 habitants), **lesquelles devront s'engager l'année prochaine à ne pas augmenter leurs dépenses réelles de fonctionnement de plus de 1,2 % (hors inflation mais en incluant les budgets annexes).**

Le Gouvernement va même plus loin. En plus de demander aux collectivités locales de limiter leurs dépenses de fonctionnement, elles devront maîtriser leur endettement, une « règle d'or » qui consisterait à demander aux élus de fixer leur capacité de désendettement maximal à 12 ans.

En cas de non-respect, le Préfet et la Chambre régionale des comptes seraient tenues d'émettre des préconisations de retour à l'équilibre...

Il est à craindre que ce qui se dessine en fait, ce soit la remise en cause progressive du principe constitutionnel (art. 72) et démocratique d'une République décentralisée marquée par la libre administration des collectivités territoriales.

Si le principe de contractualisation constitue un progrès au regard des baisses unilatérales de dotations pratiquées ces dernières années (la dotation globale de fonctionnement pour la Mayenne en 2018 devrait être maintenue à son niveau de 2017 soit 43,2 millions €), il convient de regretter le fait qu'il pénalise en réalité les collectivités qui ont d'ores et déjà, à l'instar de la nôtre, réalisé d'importants efforts de maîtrise de leurs dépenses et de leurs charges générales.

Au-delà du fond, cette méthode de gouvernance de l'État vis-à-vis des territoires dénote avec la volonté de dialogue prônée par le Président de la République au début de son mandat visant à co-construire avec eux un mode opératoire pour rétablir les comptes publics dans le cadre d'un agenda de réformes apaisées et structurelles.

Mesdames et Messieurs, Cher(e)s collègues, vous l'avez compris, tout ceci rend pour le moins encore un peu plus compliqué le pilotage des finances locales, d'autant plus que nous sommes toujours dans l'attente que le Gouvernement puisse répondre concrètement à l'urgence qui s'attache à deux priorités: **le financement des allocations individuelles de solidarité (AIS) et le financement de l'afflux incontrôlé des jeunes migrants.**

Preuve du désengagement de l'Etat, en 2017, pour la Mayenne, les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA, PCH) vont représenter une dépense de 52,6 millions € pour une recette de compensation de 33 millions € laissant donc à la charge du Conseil départemental une somme de 19,5 millions € (dont 8,3 millions € pour le RSA) à financer sur son propre budget, en plus d'assurer ses propres missions. **Il est plus qu'urgent que l'Etat résolve, de manière pérenne, la problématique du financement des trois Allocations Individuelles de Solidarité relevant de la Solidarité Nationale. Pour l'heure, rien de très concret n'a effectivement été annoncé si ce n'est la constitution d'une mission d'expertise chargée de formuler des propositions pour...2019 !**

S'agissant des jeunes migrants, leur arrivée sur le territoire national s'est amplifiée à partir de 2012. Au 31 décembre 2016, 14 279 jeunes migrants étaient ainsi pris en charge par les Départements pour un coût d'environ 1 milliard € et en 2017, 25 000 devraient être accueillis.

**Le Département de la Mayenne, à lui seul, doit décaisser environ 2,5 millions € sur une année pleine pour la prise en charge d'environ 200 jeunes migrants.** Le service de l'Aide Sociale à l'Enfance est au bord de l'implosion, et c'est la raison pour laquelle, je vous propose au cours de cette réunion de formaliser la **création d'une cellule dédiée aux mineurs non accompagnés** placée sous la responsabilité d'un chef de service, et ce, dans l'attente que des solutions définitives fermes et humaines soient proposées par l'Etat. **Si les Départements ont obtenu que l'Etat assure le financement de l'évaluation de la minorité jusqu'à la mise à l'abri des jeunes non accompagnés arrivant sur le territoire national, il n'en demeure pas moins que le calendrier reste flou et que la méthode relative à l'organisation de cette évaluation reste à définir.**

**Le cadre institutionnel étant posé, il nous appartient de construire des orientations budgétaires en veillant à leur soutenabilité financière dans le respect des engagements de notre plan stratégique 2016-2021 « Réussir Ensemble » en faveur, d'une part, des solidarités, d'autre part, du développement et de l'attractivité du territoire.**

C'est dans cet esprit, que je vous propose un **projet de budget 2018** basé sur quelques postulats que je rappellerai brièvement ici :

- **La volonté de ne pas augmenter la fiscalité directe en maintenant notre taux d'imposition au titre du foncier bâti à 19,86 % (taux inchangé depuis 2011) ;**
- **Un encours de la dette départementale contenu à 63 millions € et un recours à l'emprunt porté à 38 millions € permettant de soutenir notre effort d'investissement ;**
- **Une capacité de désendettement à 1,5 année (CA 2016) très favorable** comparativement à la moyenne des collectivités de notre strate démographique (4,52 années) ;
- Une augmentation de l'autofinancement de 5 millions €, résultat de l'effort que notre Assemblée entend porter à la limitation de ses charges de fonctionnement ;
- **Une maîtrise des dépenses de fonctionnement contenue à une légère hausse de 0,69 %, (inférieure au taux de 1,2 % évoqué par le Gouvernement) ;**

- **Une progression significative de 33,11 % de nos dépenses d'investissement hors remboursement du capital de la dette qui se programment à hauteur de 79 millions € (soit 1,5 million € injectés par semaine au service de l'emploi, de l'économie locale et des territoires) ;**

Voilà, les quelques éléments de contexte que je souhaitais porter à votre connaissance, en appui desquels s'inscrit la préparation de ce projet de budget pour 2018.

Cher(e)s collègues, je voudrais me réjouir publiquement une nouvelle fois de la séquence du 9 novembre dernier qui a placé la Mayenne sous les feux de l'actualité nationale grâce à **l'officialisation du lancement du Réseau d'Initiative Publique qui permettra le déploiement du très haut débit par la fibre optique pour 100 % des Mayennais en 4 ans d'ici 2021 (soit 110 000 prises).**

La présence de **Julien DENORMANDIE**, Secrétaire d'Etat à la Cohésion des territoires, de **Stéphane RICHARD**, Président-Directeur Général du groupe ORANGE et de **Xavier NIEL, Président, Fondateur de FREE** ont été une marque de reconnaissance pour toutes celles et ceux qui ont permis à ce projet d'aboutir dans les meilleures conditions techniques, technologiques et financières.

Qu'il me soit permis à cet instant d'exprimer de nouveau ma gratitude à **Xavier DUBOURG** et **Pierre TOUZEAU**, respectivement Président et Directeur du Syndicat Mixte Ouvert Mayenne Très Haut Débit.

Vous le savez désormais, les conditions très favorables rendues possibles par le Groupe ORANGE, vont permettre, avec l'accord du Conseil régional et de l'Etat, au Conseil départemental de prendre à sa charge la totalité de la participation des intercommunalités estimée à 24 millions €.

Cette décision fait d'ailleurs l'objet d'une délibération qui vous est soumise aujourd'hui et qui vous propose dans le même temps, par équité de traitement, de faire bénéficier au territoire de Laval Agglomération, bien qu'ayant mis en œuvre sa propre délégation de service public, de la participation du Département dans les mêmes conditions de financement que les autres EPCI.

Pour conclure, Mesdames et Messieurs, Cher(s) collègues, qu'il me soit permis de vous livrer **2 informations** :

La Première émane du Président de la République, **Emmanuel MACRON**, lequel, par la plume de son Directeur de Cabinet, **Patrick STRODZA**, se réjouit de l'initiative portée à sa connaissance d'expérimenter en Mayenne une meilleure articulation entre le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales. A la demande du Président de la République les ministres **Jacques MEZARD** et **Agnès BUZYN** sont désormais chargés d'expertiser cette proposition. Pour votre information, je rencontrerai à Paris, le 22 novembre prochain, **Jean-Louis DEROUSSEN**, Président du Conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales (CNAF).

Deuxième information : en votre nom, accompagné du Docteur **François DIMA**, Président du Conseil départemental de l'Ordre des Médecins, je me rendrai demain à Paris, au Sénat pour recevoir des mains du Ministre de la cohésion des territoires, **Jacques MEZARD**, le **Prix TERRITORIA OR 2017 dans la catégorie « services aux personnes » récompensant l'intelligence territoriale de la Mayenne par son initiative inédite, innovante et collective relative au Service médical de proximité Henri Dunant.**

Je vous remercie ».